

D-2020-107

Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	72
Votants	78

Conseil Communautaire du 23 juillet 2020

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 17 juillet 2020, s'est réuni, en session ordinaire en Salle Espace Expo - Route de Bordeaux - 47200 MARMANDE, sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Etaient présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Jean Luc ARMAND - Benjamin FAGES - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Marie-Catherine BALLEREAU - Emilie BAYLE - Jérémie BESPEA - Véronique BEZIADE - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Serge CADRET - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Guy IANOTTO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Jean-Michel LABORDE - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Jean-Pierre LANDAT - Guy LAUMET - Alain LERDU - Dominique MARTIN - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Aurore ROUBET - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Romain TOSCHI - Jacques VERDELET

Absents ou excusés

Christian PEZZUTTI - Daniel BENQUET - Jérôme BISSIÈRES - Maud CARUHEL - Pierre FEYRIT - Emmanuelle MARCHAND - Nadine ZANARDO

Pouvoirs de

Christian PEZZUTTI A Daniel BORDENEUVE - Daniel BENQUET A Martine CALZAVARA - Jérôme BISSIÈRES A Gaëtan MALANGE - Maud CARUHEL A Dominique MARTIN - Pierre FEYRIT A Jean-Claude FEYRIT - Emmanuelle MARCHAND A Alain PASCAL

Secrétaire de séance

Alain LERDU

Visas

Vu l'article L.2121-22 du CGCT

Exposé des motifs

M. le Président rappelle que conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le conseil communautaire peut créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions relatives aux diverses compétences exercées par la Communauté d'Agglomération.

Ces commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent un avis sur les dossiers qu'elles instruisent, à la majorité des membres présents, sans qu'un quorum de présence soit exigé. Le Président de Val de Garonne Agglomération est membre de droit de chaque commission.

Le Président de la commission concernée sera le rapporteur chargé de présenter le dossier et l'avis de la commission au bureau ou au conseil communautaire, lorsque la question viendra devant lui. La commission pourra toutefois choisir de désigner un autre rapporteur parmi ses membres. Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Le Conseil Communautaire,

Décide

la création des commissions thématiques suivantes :

- Développement durable, transition écologique et environnement
- Attractivité, prospective et développement économique, tourisme et agriculture
- Cohésion sociale, politique de la ville, jeunesse, projets culturels communautaires
- Voirie et cadre de vie
- Habitat et aménagement de l'espace
- Enfance et petite enfance
- Déplacements, mobilités et transports publics
- Travaux, équipements communautaires et infrastructures sportives
- Finances, évaluation des politiques publiques, ressources humaines, numérique

Résultat du vote

<i>Votants</i>	78	
<i>Pour</i>	78	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage

Le 28/07/2020

Fait à Marmande le 23 juillet 2020

Jacques BILIRIT
Président de Val de Garonne Agglomération